

## **La politique du Rwanda à l'égard des Réfugiés.**

Le dernier rapport d' Amnesty International (15.12.2004) recommande de remettre à plus tard, sans préciser pour combien de temps, le retour des réfugiés rwandais dans leur pays. Le moment ne serait pas opportun en raison de la situation administrative et politique du Rwanda et de son incapacité d'intégration. ( RWANDA. Protéger les droits des réfugiés rwandais dans la région des Grands Lacs ». AI :AFR 47/016/2004).

La politique du Rwanda à l'égard des réfugiés rwandais est fondée sur quelques idées claires. En outre, la politique rwandaise en la matière a toujours été constante, parce qu'elle est basée sur des convictions et n'est pas le résultat de considérations opportunistes. Qu'on se rappelle les appels et les visites des autorités rwandaises dans les camps de réfugiés rwandais immédiatement après le génocide. Depuis lors les autorités rwandaises n'ont cessé de sillonner les camps de réfugiés et les pays de la diaspora pour appeler les Rwandais à rentrer dans leur pays. Ce fut la tâche du Commissariat rwandais aux réfugiés ainsi que de la Commission nationale pour l'Unité et la Réconciliation. C'est sans doute cela qu'Amnesty international (AI) appelle « les relations publiques pour le gouvernement rwandais » : c'est vrai, mais pas au sens négatif d'AI.

Le droit de rentrer.

D'abord tout le monde comprend que ce qui est normal pour chacun, ce n'est pas de vivre en exil, c'est d'avoir une patrie et de pouvoir y vivre. Ensuite, un bon nombre de responsables rwandais ont fait l'expérience de l'exil et du refus de retour en leur patrie. Il est enfin clair que si le Rwanda veut reconstruire une nation, il doit se rassembler sur son territoire avec ses ressources humaines dont une bonne partie a fui le pays. S'en passer serait du gâchis. Le Rwanda peut d'autant moins s'en passer que le génocide de 1994 a fait des coupes sombres parmi les ressources humaines du pays.

Le droit à la patrie et l'extinction de l'état de réfugié ont été coulés en textes de loi : la Constitution de 2003 (art. 24 ), déclare que « tout Rwandais a droit à sa Patrie » et qu' « aucun citoyen rwandais ne peut être contraint à l'exil ». Les statuts et programmes des formations politiques affirment ce droit. Le FPR, notamment, qui regroupe un grand nombre d'anciens réfugiés, s'est engagé à « éradiquer définitivement les raisons qui provoquent le départ en exil et à faire rentrer au pays les réfugiés rwandais » (« guca burundu impamvu zitera ubuhunzi no gucyura impunzi z'Abanyarwanda »); cela a été réaffirmé solennellement dans le Manifeste politique du FPR lors des élections présidentielle et législatives de 2003. C'est un contrat passé avec les citoyens rwandais et le FPR est déterminé à tenir son contrat (imvugo ni yo ngiro).

Cette politique est raisonnable et n'exige pas l'impossible ; le retour dans sa patrie est un droit et non une obligation. Le Rwanda reconnaît le droit au retour et laisse à chacun le choix entre le retour et l'établissement dans un autre pays avec ou sans la nationalité rwandaise. Si on garde la nationalité rwandaise, c'est avec tous les droits qu'elle confère, notamment la protection des personnes et des biens. On est loin aussi bien du réfugié rwandais en guerre contre son pays du temps de Kayibanda que du réfugié prié de rester où il est et de ne pas forcer l'entrée d'un Rwanda trop plein, ou du réfugié refoulé à la frontière du temps de Habyarimana.

Cette politique est réaliste, réalisable et ambitieuse. On ne connaît, sauf erreur, aucune politique à l'égard des réfugiés aussi originale ni aussi généreuse, surtout au regard de ce

qui a séparé les Rwandais. Il est instructif de relire l'histoire de l'épuration en Europe après la dernière guerre. Les gens courageux l'avouent ; d'autres n'osent le dire qu'à voix basse. Il n'y a que les mesquins et les gens aux arrière-pensées qui n'en conviennent pas.

Enfin, la politique du Rwanda à l'égard de ses réfugiés est utile à la résolution des conflits dans le pays et dans la région. Le Rwanda n'est pas allé au Congo pour exploiter des mines, comme ont réussi à le faire croire les héritiers du monopole des concessions minières du Congo ; il ne cherche pas à annexer le Congo, comme le disent les racistes convaincus que tout bobard suffit pour faire peur aux Congolais. Si le Rwanda veut le retour de ses citoyens égarés, c'est pour avoir la paix afin de pouvoir mieux contribuer à la paix de ses voisins.

C'est en ayant à l'esprit tout cela qu'il convient de juger les interventions des organisations comme AI contre le retour des réfugiés rwandais, notamment son rapport du 15 décembre 2004 qui recommande de « s'abstenir » s'abstenir...de renvoyer des réfugiés vers le Rwanda » (refrain from returning refugees to Rwanda) sous prétexte de protéger leurs droits.

Le moment de rentrer.

Qu'ont-ils fui, en définitive, les Rwandais en 1994 si ce n'est la guerre, la responsabilité du génocide et le changement de régime. La guerre est terminée à moins de la ressusciter dans un discours mensonger comme certains s'y essaient, en recourant à AI pour amplifier l'écho de leurs accusations. La responsabilité du génocide ? On ne peut y échapper à aucun moment, nulle part à cause du caractère imprescriptible du génocide qui est un crime contre l'humanité. Le changement de régime ? En cas d'incapacité acquise de vivre dans un régime basé sur l'unité citoyenne, on peut y échapper en restant à l'étranger, sans cesser d'être Rwandais. Quel régime a jamais proposé aux Rwandais en exil une politique aussi réaliste et aussi généreuse ?

Pourquoi d'ailleurs s'inquiéter tant de la sécurité au Rwanda de ceux qui ont fui ce pays et si peu pour la sécurité de ceux qui y sont restés ? Les premiers, en grand nombre, ont participé au génocide ou ne s'y sont pas opposés. Ceux qui étaient les cibles et les victimes pourront-ils, une fois leurs bourreaux revenus, se sentir en sécurité ? Personne ne se pose la question ; ni AI ni aucune organisation humanitaire. Seul l'Etat rwandais s'en préoccupe et se porte garant de la sécurité de tout le monde.

Des prisonniers goguenards, voyant passer une assistante sociale, se demandent à haute voix, où cette Tutsie a pu leur échapper. Il y en a qui envoient dire sur la colline à leurs voisins tutsi qu'ils ne perdent rien à attendre. Il y en a qui ne se gênent pas pour égorger le témoin éventuel de leurs forfaits. Si toutes les mauvaises intentions et les menaces ne passent pas toujours dans les actes c'est justement, pour paraphraser AI, que, au Rwanda, il y a « un gouvernement qui fonctionne, exerce un contrôle effectif » et veille à la sécurité de chacun.

Les trois secteurs pertinents, selon AI, pour juger du moment opportun pour le retour des réfugiés seraient le secteur administratif, le domaine politique et la capacité d'intégration. En ces trois domaines AI dresse un tableau effrayant qui récapitule les accusations portées contre le nouveau régime rwandais durant les dix années écoulées. Tout y est : du vrai, du mensonger, de l'approximatif. AI n'ajoute aux mensonges consolidés, que son autorité morale. Tenter d'y répondre équivaldrait à reprendre toutes les réponses fournies au fur et à mesure depuis dix ans. Sans compter que ce serait la réponse du petit David au géant Goliath.

On ne soulignera pas assez que le Rwanda, après avoir arrêté seul le génocide, s'est trouvé devant un double combat : le combat pour la reconstruction d'une coexistence sereine entre les Rwandais et, en même temps, le combat contre le harcèlement d'ONG et d'organisations internationales, comme AI, qui s'arrogeaient le droit de reconstruire le Rwanda à leur façon.

On croirait, au demeurant, à lire AI, que les « trois secteurs pertinents » seraient inconnus de tous les autres observateurs qui ne partagent pas les mêmes jugements contre le Rwanda. L'examen objectif des trois secteurs choisis par AI montre que nous avons affaire à un libelle préoccupé de diffamer plutôt qu'à un rapport rendant compte des faits.

a. Le secteur administratif

Pour AI sont à prendre en compte dans l'évaluation de l'état de fonctionnement du secteur administratif, notamment « l'existence d'un gouvernement qui fonctionne et exerce un contrôle effectif » : ce qui est le cas pour le Rwanda. A tel point que certains observateurs vont jusqu'à reprocher au gouvernement rwandais d'exercer un contrôle trop strict sur la population.

Paradoxalement AI, comme HRW, trouverait normal qu'on laisse chacun libre de prêcher l'affrontement entre Hutus et Tutsis. Le libre affrontement des « ethnies » créerait, pensent-ils, ce qu'ils appellent une « ouverture de l'espace politique » ; cela créerait, disent-ils, une « opposition ». Cela créerait, à leurs yeux, un climat favorable au retour des réfugiés. Instruits par l'histoire, les Rwandais ne le pensent pas.

A prendre en compte également l'existence « de forces de sécurité disciplinées et qui agissent conformément au droit national et aux traités internationaux ». C'est ce qu'a reconnu la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en retirant du Rwanda ses observateurs permanents. Cela est reconnu par tout le monde, à l'exception apparemment d'AI et des experts qui l'inspirent.

A prendre en compte enfin, selon AI, l'existence d'un « système législatif et judiciaire en état de fonctionner » : c'est le cas du Rwanda, à moins de vouloir nier les évidences.

Le postulat de base d'AI et de quelques autres ONG est que le système ong-humanitaire doit exercer de façon permanente une tutelle morale et politique sur les Etats, surtout sur les Etats fragiles comme ceux du monde non occidental et particulièrement les Etats africains.

b. le domaine politique

C'est dans le domaine politique qu'AI place la grande question de la réconciliation des Rwandais. Grande question s'il en est et qui fait toujours couler beaucoup d'encre sans que l'on se préoccupe toujours de savoir qui se réconcilie avec qui et à propos de quoi.

Ici aussi AI n'y va pas de main morte et assène péremptoire: « il est difficile de déterminer le nombre (sic) de personnes, à supposer qu'il y en ait ( if anyone), qui ont réussi à ce (sic) réconcilier au cours des dix années qui ont suivi le génocide ». On peut concéder la difficulté d'un tel comptage. Il n'est pas difficile, par contre, de constater que huit millions et demi de Rwandais vivent ensemble depuis le génocide dans une paix et une stabilité que d'honnêtes gens trouvent exceptionnelles dans la région, en Afrique et même ailleurs. Au plus fort du génocide, personne ne pariait un kopeck que les Hutus et les Tutsis pourraient

jamais revivre ensemble et des « experts », conseillers encore écoutés d'AI, annonçaient que tout réfugié de retour au Rwanda serait abattu à la frontière.

Pour évaluer la réconciliation entre les Rwandais, il faut partir bien entendu, des signes concrets de réconciliation : vivre ensemble, se saluer et se parler, partager, travailler ensemble et même demander pardon. Quant à sonder les cœurs, quant à exiger des Rwandais qu'ils s'aiment les uns les autres, ce serait trop demander aux responsables politiques : nous le laissons aux chefs de religions ; les agents d' Amnesty International en sont-ils capables ?

### c. l'intégration

AI écrit de façon surprenante cette phrase qui met par terre un pan énorme des accusations contenues dans son rapport. « Si le gouvernement rwandais doit être félicité pour avoir accepté le rapatriement des réfugiés, soutenu leur retour et pris des mesures pour que ceux-ci une fois rentrés retrouvent leur statut de ressortissants nationaux (sic), il semble...(While the Rwandese government is to be commended for its acceptance of repatriation, their facilitation of the return of refugees and the rapid restoration of national status once refugees return, their role seems to stop there ».

Passons sur les mots « accepté » et « soutenu » qui laisseraient croire que tout cela a été conçu, voulu et réalisé par d'autres. Mais ce morceau de phrase, dans son ensemble, quoique aussitôt éclipsé par des accusations, vaut son pesant d'or.

Quand on sait que, dès 1994, les appels au retour des réfugiés suscitaient un scepticisme amusé parmi les « experts », les ONG et les hauts responsables politiques occidentaux, quand on sait que les camps de solidarité (ingando) évoqués avec dédain par AI furent les premiers lieux de dialogue entre les Rwandais après le traumatisme du génocide, quand on sait le travail abattu par la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (CNUR) pour rencontrer tous les Rwandais au Rwanda et dans tous les pays de la diaspora, on est sidéré par la légèreté et l'irresponsabilité d'Amnesty International. Pour elle, la CNUR n'a rien fait d'autre que servir d'agence de relations publiques pour le Rwanda !

Le lecteur se rend-il compte de ce qu'il y a de malhonnête à feindre d'avouer que le régime qui a succédé à Habyarimana a pris des mesures pour que ceux-ci ( les réfugiés ), une fois rentrés, « retrouvent leur statut de ressortissants nationaux » ? Est-ce qu'on se rend compte de cette énormité ? Un Etat doit être félicité pour avoir accepté et soutenu le retour de ses ressortissants et pris des mesures pour qu'ils retrouvent rapidement leur statut de ressortissants !

Sans compter le profond mépris qui imprègne de tels propos, il faut dire qu'AI est encore tout à fait dans la logique du système Habyarimana où il y avait des citoyens moins citoyens que d'autres qui devaient remercier « les autorités » de leur accorder un statut de ressortissants. Est-ce trop demander à AI d'avoir l'honnêteté de reconnaître que le nouveau régime rwandais n'a jamais nié et a toujours répété aux réfugiés leur statut de citoyens à part entière ?

Il n'y a au Rwanda aucun obstacle au retour des réfugiés. Ni administratif, ni politique, ni social, comme veut le faire croire AI. On pourrait, au contraire, en trouver d'obstacles du côté de la galaxie ong-humanitaire. Pour les réfugiés rwandais il est temps, il est grand temps de rentrer.

## Le Rwanda et la galaxie ong-humanitaire

Le phénomène ong-humanitaire est né en Occident quand le prestige de l'Etat commençait à pâlir ; il est fait pour contrer l'Etat, dont la coopération au développement était jugée inefficace. Les organismes d'Etat préfèrent encore faire passer leur aide au développement par les organisations dites non gouvernementales (ONG). Le pouvoir ong-humanitaire et ses prétentions à l'ingérence sont nés lorsque des médecins français, qui se disaient sans frontières, prétendaient défendre la province du Biafra contre l'Etat du Nigeria et soutenaient en réalité une sécession biafraise commanditée par la France.

Depuis lors cette rivalité-alliance en Afrique entre ONG et leurs Etats n'a pas pris une ride.

La lutte entre les ONG et le Rwanda pour le contrôle de la population a commencé tôt, avant même l'arrêt du génocide. Fixer dans les camps les déplacés de l'intérieur, gêner les retours des camps extérieurs vers le Rwanda, vouloir les prendre en charge et les fixer le long des routes au lieu de les conduire directement sur leurs collines, en faire des assistés permanents au lieu de leur permettre de subvenir à leurs besoins : telles étaient les grandes lignes de l'action des ONG contre la politique du nouveau régime au sortir du génocide.

AI garde la nostalgie du pouvoir des ONG du temps qui a suivi immédiatement le génocide, quand un Etat rwandais sans le sous faisait piètre figure à côté de la splendeur florissante des ONG, qui roulaient les mécaniques dans Kigali et dans tout le pays.

Pour finir...

On ne se demande plus au Rwanda si les rapports d'organisations comme AI sont pertinents ; on se demande dans quelle mesure ces rapports peuvent nuire à l'aide internationale et à la coexistence sereine des Rwandais.

Le comportement actuel d'AI peut s'expliquer de plusieurs façons. Il y a certainement le vieillissement de l'organisation qui fait qu'elle est facilement instrumentalisée par des groupuscules hostiles au nouveau Rwanda. Une telle instrumentalisation ruine la crédibilité d'une organisation aux idéaux par ailleurs excellents.

En dernier ressort, la question clairement posée est celle-ci : AI, HRW, ICG et autres à qui la démocratie n'accorde aucun droit, composées qu'elles sont de gens qui ne sont pas citoyens des pays où elles veulent dicter la loi, dont le droit d'intervention est donc usurpé, dont l'expertise est largement douteuse, ont-elles le droit de diriger les Etats ?

Qu'on nous entende bien ! Il est tout à fait légitime, pour AI comme pour quiconque, de s'indigner contre l'injustice où qu'elle menace ; AI s'est illustrée dans son domaine et bien des gens lui doivent la vie. Mais le danger pour toute organisation qui réussit est de vouloir tout embrasser et tout régir. Les grandes organisations outrepassent leurs droits en voulant régir les Etats surtout les plus faibles. Ce n'est pas ou ce n'est pas encore leur rôle.

Servilien M. Sebasoni  
Kigali le 15 janvier 2005